

0110012D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND
11493 CASTELNAUDARY CEDEX
Tel : 0468945300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration à la Commission permanente

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/10/2021

Réuni le : 19/10/2021

Sous la présidence de : Florence Geneix

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41

Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COMMISSION PERMANENTE - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la délégation du CA à la Commission permanente selon les modalités prévues en annexe (PJ).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 16

Contre : 2

Abstentions : 5

Blancs : 0

Nuls : 0